



École SAINT VIATEUR



DOSSIER DE
REINSCRIPTION
2026 / 2027

Demande d'entrée en classe de

Date d'entrée :

Nbre total d'enfant(s) scolarisés

dont scolarisé(s) à :

(dans l'Enseignement Privé Aveyron)

(à la rentrée de septembre 2025)

Ecole ST VIATEUR :

NOMS PRENOMS CLASSE :

Collège CANAGUET :

NOMS PRENOMS CLASSE :

Lycée FRANÇOIS D'ESTAING :

NOMS PRENOMS CLASSE :

R E N S E I G N E M E N T S C O N C E R N A N T L ' É L È V E

NOM :

PRENOMS (ordre État civil) :

Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin

Date de naissance :

Commune de naissance :

N° de département : Pays :

Nationalité : ☐ Française ☐ Autre :

Régime : ☐ Externe ☐ ½ Pensionnaire au forfait ☐ Garderie MATIN à l'année ☐ Etude/Garderie SOIR à l'année

R E N S E I G N E M E N T S C O N C E R N A N T L A S C O L A R I T E 2 0 2 5 / 2 0 2 6

Provenance : ☐ Privé ☐ Public

Nom et adresse de l'établissement :

Département :

Dernière classe suivie :

Observation(s) et points évoqués lors du rendez-vous :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



École SAINT VIATEUR



DOSSIER DE
REINSCRIPTION
2026 / 2027



RESPONSABLE 1

☐ Mère ☐ Père ☐ Tuteur(trice)
☐ Marié(e) ☐ Vie maritale ☐ Divorcé(e)
☐ Séparé(e) ☐ Veuf(ve) ☐ autre :

NOM marital :

NOM de naissance :

Prénom :

RESPONSABLE 2

☐ Mère ☐ Père ☐ Tuteur(trice)
☐ Marié(e) ☐ Vie maritale ☐ Divorcé(e)
☐ Séparé(e) ☐ Veuf(ve) ☐ autre :

NOM marital :

NOM de naissance :

Prénom :

Conformément à la loi du 8 janvier 1993 et aux directives du B.O.E.N. N° 38 du 28 octobre 1999, les deux parents peuvent obtenir communication des résultats scolaires de l'enfant ou de tout autre document relatif à sa scolarité (même dans le cas où l'un des parents exerce seul l'autorité parentale).

La mention des deux adresses est obligatoire.

Adresse :

Code postal : Commune :

N° téléphone domicile :

N° téléphone portable :

E-mail :@.....

Adresse :

Code postal : Commune :

N° téléphone domicile :

N° téléphone portable :

E-mail :@.....

Merci d'écrire l'adresse mail en MAJUSCULES et de bien faire la différence entre POINT et TIRET

Le "PAYEUR" de la scolarité de l'enfant est : ☐ RESPONSABLE 1 ☐ RESPONSABLE 2 ☐ Couple ☐ autre :

L'enfant est domicilié à l'adresse : ☐ RESPONSABLE 1 ☐ RESPONSABLE 2 ☐ Couple ☐ autre :

Les responsables séparés ont-ils la garde alternée de l'enfant ? ☐ NON ☐ OUI

Situation professionnelle

Profession détaillée :

Code profession :

Employeur :

N° tél. professionnel :

Situation professionnelle

Profession détaillée :

Code profession :

Employeur :

N° tél. professionnel :

- | | | | |
|--|--|---|---|
| 10 Agriculteur exploitant. | 43 Intermédiaire santé et social. | 56 Services directs aux particuliers. | 74 Retraité cadre. |
| 21 Artisan. | 44 Clergé/Religieux. | 62 Ouvrier qualifié dans l'industrie. | 75 Retraité profession intermédiaire. |
| 22 Commerçant. | 45 Intermédiaire admin. fonction publique. | 63 Ouvrier qualifié dans l'artisanat. | 77 Retraité employé. |
| 23 Chef d'entreprise (10 salariés et +). | 46 Intermédiaire admin. commerce entreprise. | 64 Chauffeur. | 78 Retraité ouvrier. |
| 31 Profession libérale. | 47 Technicien. | 65 Ouvrier qualifié manut. Magasin. transp. | 81 Chômeur n'ayant jamais travaillé. |
| 33 Cadre de la Fonction Publique. | 48 Contremaître/Agent de maîtrise. | 67 Ouvrier non qualifié dans l'industrie. | 83 Militaire du contingent. |
| 34 Professeurs/Profession scientifique. | 52 Employé civil/Agent fonction publique. | 68 Ouvrier non qualifié dans l'artisanat. | 84 Elève/Étudiant. |
| 35 Profession information-arts-spectacles. | 53 Policier/Militaire. | 69 Ouvrier agricole. | 85 Sans profession -60 ans (hors retraité). |
| 37 Cadre admin./Commercial d'entreprise. | 54 Employé administratif d'entreprise. | 71 Retraité agriculteur exploitant. | 86 Sans profession +60 ans (hors retraité). |
| 38 ingénieur/Cadre technique d'entreprise. | 55 Employé de commerce. | 72 Retraité artisan-commerçant-chef entreprise. | 99 Non renseignée (inconnue ou sans objet). |
| 42 Professeur des écoles/Instituteur. | | | |

Je soussigné(e) Responsable légal de l'enfant certifie exacts les renseignements fournis sur cette fiche et reconnais avoir pris connaissance que :

☐ Vos données sont susceptibles d'être communiquées à nos partenaires des réseaux DON BOSCO. Si vous ne souhaitez pas que ces données soient utilisées avec ces partenaires, cochez cette case.

Date : Signature(s) obligatoire(s) des responsables légaux de l'enfant



École SAINT VIATEUR



DOSSIER DE
REINSCRIPTION
2026 / 2027

CONVENTION DE SCOLARISATION 2026/2027

Entre, Ecole Saint-Viateur, établissement catholique d'enseignement, sous contrat d'association avec l'État.

Et, Madame, *et/ou* Monsieur, représentant(s) légal(aux) de l'élève cité ci-dessous,

→ Nom et Prénom :, né(e) le :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Désigné(s) ci-dessous "le(s) parent(s)". Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet :

La présente convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles l'enfant, sera scolarisé(e) au sein de L'Ecole Saint-Viateur de Onet-le-Château, ainsi que les droits et obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 - Obligations de l'établissement :

L'Ecole Saint-Viateur de Onet-le-Château s'engage à scolariser l'enfant, en classe de pour l'année scolaire 2026//2027. L'établissement s'engage également à assurer une prestation de restauration.

Article 3 - Obligations des responsables :

Le(s) responsable(s) s'engage(nt) à inscrire l'enfant, en classe de, au sein de l'établissement pour l'année scolaire 2026/2027 et à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier de chaque année scolaire.

Article 4 - Coût de la scolarisation :

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments : la contribution familiale, et l'adhésion volontaire **A.P.E.L.** (**A**ssociation des **P**arents d'**E**lèves de **L'**Enseignement **L**ibre) dont le détail et les modalités de paiement figurent dans le règlement financier. **Tout mois scolaire débuté est dû dans son intégralité.**

Article 5 - Assurance :

A compter de la rentrée 2023, l'ensemble des élèves de notre établissement bénéficient de la prise en charge par l'établissement de la couverture scolaire et extra-scolaire.

Article 6 - Dégradation du matériel :

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève, fera l'objet d'une facturation au(x) responsable(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

Article 7 - Durée et résiliation du contrat :

La présente convention est renouvelée par tacite reconduction d'année en année.

7-1 Résiliation en cours d'année scolaire :

Sauf sanction disciplinaire, la présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire. En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire, le coût annuel de la scolarisation au prorata temporis pour la période écoulée, reste dû.

7-2 Résiliation au terme d'une année scolaire :

Le(s) responsable(s) informe(nt) l'établissement de la non-réinscription de leur enfant à l'occasion de la demande qui est faite à tous les responsables d'élèves, et au plus tard fin mai.

L'établissement s'engage à respecter comme délai, le 1^{er} juillet, pour informer les responsables de la non-réinscription de leur enfant pour une cause réelle et sérieuse (*indiscipline, impayés, désaccord avec la famille sur l'orientation de l'élève ou sur le projet de l'établissement*).

Article 8 - Droit d'accès aux informations recueillies :

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement. Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition du (des) responsable(s), les noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses responsables légaux sont transmis à l'association de parents d'élèves "**A.P.E.L.**" de l'établissement (*partenaire reconnu par l'Enseignement Catholique*).

Sauf opposition du (des) responsable(s), une photo de classe prise en début d'année scolaire sera proposée à la vente aux responsables d'élèves de la classe. Sauf opposition du (des) responsable(s), les photos prises durant toutes manifestations ou sorties scolaires pourront être diffusées et publiées dans les journaux ou site internet de l'établissement pour faire connaître l'école.

Conformément à la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au Chef d'établissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

Article 9 - Arbitrage :

Pour toute divergence d'interprétation de la présente convention, les parties conviennent de recourir à la médiation de l'autorité de tutelle canonique de l'établissement (*le représentant de la Tutelle Don Bosco*).

NB : les diverses cotisations ne sont jamais remboursées.

Fait à, le

Signature des responsables légaux :

Claire REY
Cheffe d'établissement



École SAINT VIATEUR



DOSSIER DE
REINSCRIPTION
2026 / 2027

Mode de règlement

1- Prélèvement bancaire.

Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié par l'établissement. Il est effectué le **10** de chaque mois d'octobre à juin. Les demandes de prélèvements de l'année précédente sont reconduites automatiquement.

Tout changement de mode de paiement, ou changement de compte bancaire, doivent être signalés par courrier, avant le 1^{er} de chaque mois pour être pris en compte le même mois. En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront à la charge des familles.

2- Par chèque bancaire :

En une fois à la réception de la facture

En trois fois les chèques seront encaissés en début des mois d'Octobre, Janvier et Avril.

3- Par virement bancaire :

En une ou plusieurs fois.

Quel que soit le mode de règlement que vous avez choisi nous vous rappelons que l'intégralité des frais de scolarisation de votre enfant doivent être réglés lors du départ de votre enfant pour les vacances estivales.

Impayés

En cas de non-paiement d'un trimestre dû, à son terme, l'établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre l'élève à la demi-pension pour le trimestre suivant. Il en avertira la famille par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 20 décembre (*pour le 1^{er} trimestre*) ou le 20 mars (*pour le 2^{ème} trimestre*).

L'établissement intentera toute action nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année suivante.

Vu et pris connaissance, des responsables légaux

Date : Signature :



École SAINT VIATEUR



DOSSIER DE
REINSCRIPTION
2026 / 2027

Nom élève :

Prénom :

Classe :

Date de rentrée :

INFORMATIONS FINANCIERES

Contribution des familles

La contribution des familles permet d'aider à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'Enseignement Catholique diocésain et national.

Les tarifs de cette contribution sont déterminés à partir d'un **Quotient Familial (Q.F.)**. De fait, vous devrez fournir à la rentrée de septembre, sous enveloppe, votre avis d'imposition 2026 (sur les revenus de l'année 2025) ou de non-imposition. Si vous choisissez de ne pas fournir l'avis d'imposition 2026, vous serez facturé dans l'option la plus élevée soit en "F".

L'établissement se porte garant de la confidentialité dans le traitement des documents remis.

Cotisation APEL

L'association des parents d'élèves (A.P.E.L.) représente les parents auprès de la Direction de l'Établissement, de l'organisation de l'Enseignement Catholique et des pouvoirs publics. L'adhésion à cette association est volontaire. Une seule cotisation annuelle par famille sera appelée sur la facture annuelle.

L'association des parents d'élèves participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement et apporte aux familles un ensemble de services.

Fond de solidarité nationale

Le réseau des Maisons Don Bosco auquel notre établissement appartient déploie depuis le printemps 2020 un fonds de solidarité «Tous Unis pour l'éducation». Il répond à des situations manifestes d'établissements ou de familles en difficultés. Une contribution solidaire annuelle de 5 euros par enfant est donc prélevée pour le compte de la Fondation Don Bosco. Cette contribution de tous permet de constituer un fonds pérenne de solidarité et de répondre à ces difficultés.

Réduction sur la contribution des familles

Les familles qui inscrivent plusieurs enfants bénéficient d'une réduction de 20 % sur la contribution des familles (calculée sur l'option A) à partir du 2^{ème} enfant. Une réduction de 10 % sur la contribution familiale (calculée sur l'option correspondante à votre quotient familial) est accordée en cas de paiement comptant de cette dernière. Les demandes de réduction exceptionnelle doivent être adressées au Chef d'Établissement par courrier.

Demi-pension / repas occasionnels

La demi-pension est facultative et choisie par les responsables. Les élèves externes peuvent déjeuner exceptionnellement au self en achetant des tickets repas.

Tarifs Maternelles	Tarifs Primaires
Demi-pension : 749 € à l'année (soit 5,20 € /repas)	Demi-pension : 792 € à l'année (soit 5,50 € /repas)
Ticket repas occasionnel : 6,00 €	Ticket repas occasionnel : 6,35 €

Une réduction (16,50 € / semaine) est accordée, en cas :

- d'absence prolongée pour maladie, d'une durée minimale d'une semaine, dûment constatés par certificat médical,
- voyage scolaire annuel d'une semaine,

En cas de sortie scolaire d'une journée, le coût du repas de ce jour sera déduit de la facture pour les élèves au forfait ou remplacé par un pique-nique préparé et livré par le service de restauration, en cas de distance d'environ cinq kilomètres.

En cas de déménagement ou d'exclusion définitive, les remboursements interviennent à compter du premier jour qui suit cet événement.

Conformément à la réglementation imposée par la direction des services vétérinaires, l'introduction et la consommation de panier repas non préparé par l'établissement est strictement interdit dans l'établissement.

Changement de régime

Les élèves inscrits pour la demi-pension, le sont pour toute l'année scolaire. Si toutefois, un changement de régime devait avoir lieu, celui-ci se ferait obligatoirement par écrit, en expliquant les raisons, 1 mois entier avant la date présumée du changement de régime. Une tolérance sera cependant accordée, pour le mois de septembre, afin d'ajuster le régime de votre enfant à son emploi du temps.

Arrhes à la rentrée scolaire

Des arrhes [40 € pour les élèves externes, 110 € pour les élèves ½ pensionnaires], seront encaissées au mois de septembre 2026. Elles seront déduites de la facture annuelle.

Tarifs de l'année scolaire 2026/2027 :

Les tarifs sont déterminés à partir d'un Quotient Familial (Q.F.). Celui-ci est calculé de la façon ci-dessous.

Prendre sur votre avis d'imposition 2026 (sur les revenus de l'année 2025) :

Parents mariés ou pacsés	Dernier avis d'imposition 2026 sur les revenus commun 2025
Parents en concubinage	Dernier avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025 des deux parents
Parents séparés	Dernier avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025 du ou des payeur(s)

Pour les enfants de parents séparés, chacun des deux parents recevra une facture à son nom.

$$\text{Quotient Familial (Q.F.)} = \frac{\text{Revenu Fiscal de Référence}}{\text{Nombre de Parts Fiscales}}$$

VOTRE QUOTIENT FAMILIAL détermine votre option de tarification TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

Quotient Familial "Q.F."	Jusqu'à 4 000 €	De 4 001 € à 8 000 €	De 8 001 € à 12 000 €	De 12 001 € à 15 000 €	De 15 001 € à 30 000 €	A partir de 30 001 €
<i>Votre enfant est :</i>	<i>Option A</i>	<i>Option B</i>	<i>Option C</i>	<i>Option D</i>	<i>Option E</i>	<i>Option F</i>
Contribution familiale	450 €	455 €	460 €	470 €	490€	510 €

Tout mois scolaire débuté est dû dans son intégralité.

GARDERIE DU MATIN (payant de 7h30 à 8h10 puis gratuité jusqu'à 8h45)		GARDERIE / ETUDE DU SOIR (gratuité de 16h45 à 17h10 puis payant de 17h10 à 18h30)	
Forfait année	110,00 €	Forfait année	210,00 €
Séance	1,10 €	Séance	2,10 €

Mode de règlement

1- Prélèvement bancaire.

Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié par l'établissement. Il est effectué le **10** de chaque mois d'octobre à juin. Les demandes de prélèvements de l'année précédente sont reconduites automatiquement.

Tout changement de mode de paiement, ou changement de compte bancaire, doivent être signalés par courrier, avant le 1^{er} de chaque mois pour être pris en compte le même mois. En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront à la charge des familles.

2- Par chèque bancaire :

En une fois à la réception de la facture

En trois fois les chèques seront encaissés en début des mois d'Octobre, Janvier et Avril.

3- Par virement bancaire :

En une ou plusieurs fois.

Quel que soit le mode de règlement que vous avez choisi nous vous rappelons que l'intégralité des frais de scolarisation de votre enfant doivent être réglés lors du départ de votre enfant pour les vacances estivales.

Impayés

En cas de non-paiement d'un trimestre dû, à son terme, l'établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre l'élève à la demi-pension pour le trimestre suivant. Il en avertira la famille par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 20 décembre (pour le 1^{er} trimestre) ou le 20 mars (pour le 2^{ème} trimestre).

L'établissement intentera toute action nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année suivante.

Vu et pris connaissance, des responsables légaux

Date :

Signature :

Nom élève : Prénom : Classe : **INSCRIPTION 2026 / 2027.**

NE PAS COMPLÉTER CE MANDAT SEPA SI VOUS ETES DEJA PRELEVÉ POUR UN ENFANT SCOLARISÉ à l'OGEC François d'Estaing (compléter ce cadre).

Nom de l'enfant déjà scolarisé : Prénom : Classe :

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

[illegible]

Référence unique du mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez ***L'OGEC FRANCOIS D'ESTAING*** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de ***L'OGEC FRANCOIS D'ESTAING***.

DES AVANTAGES :
 Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Remplir lisiblement toutes les parties grisées :

Joindre OBLIGATOIREMENT un RIB**VOS COORDONNEES :**

NOM et Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____

Coordonnées de votre compte

Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN

Code international d'identification de votre banque - BIC

[illegible]

CREANCIER :

Nom	OGEC FRANCOIS D'ESTAING
Identifiant ICS	FR24ZZZ438891
Adresse	22 boulevard Denys Puech – B.P. 43530
Code Postal et Ville	12035 RODEZ cedex 9
Pays	France

TYPE DE PAIEMENT :Paielement récurrent / répétitif ☒Païement ponctuel ☐

Signé à (lieu) : _____ Le : | || | | || | 20|| || |

Signature(s)



Nom élève : Prénom :

INFORMATIONS SANTE

EN CAS D'URGENCE

PERSONNES A PREVENIR IMMEDIATEMENT (Numéroter par ordre de priorité)

☞ N° de priorité

☐ PERE

NOM et Prénom :

Adresse professionnelle :

N° tél. portable :

N° tél. professionnel :

☐ MERE

NOM et Prénom :

Adresse professionnelle :

N° tél. portable :

N° tél. professionnel :

☐ AUTRE

Lien de parenté :

NOM et Prénom :

Adresse professionnelle :

N° tél. portable :

N° tél. professionnel :

MEDECIN TRAITANT

Nom :

N° de téléphone :



École SAINT VIATEUR



DOSSIER DE
REINSCRIPTION
2026 / 2027

Nom élève : Prénom :

HOSPITALISATION

Je soussigné(e)

Père, Mère ou Tuteur de l'élève :

- ☐ **Autorise** le Chef d'Établissement ou toute autre personne qu'il aura mandatée à faire donner à mon enfant tous les soins que nécessiterait son état.
- ☐ **Déclare donner mon accord** à toutes mesures de transport, d'hospitalisation (*vers l'hôpital le mieux adapté*) et de décision d'intervention chirurgicale urgente qui pourraient être prescrites par les autorités médicales durant le séjour de mon enfant à l'École SAINT-VIATEUR A ONET-LE-CHÂTEAU.

Remarques qui pourraient être utiles au médecin des urgences :

Allergie à l'aspirine : ☐ OUI ☐ NON ☐ Autres(s) allergie(s) connue(s) :

Antécédent(s) de santé :

Traitement(s) de longue durée en cours :

Groupe sanguin : ☐ A ☐ B ☐ O ☐ AB Rhésus : ☐ + ☐ -

Fait à : Date :

Le REPRESENTANT LEGAL :
Signature

FICHE DE RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONFIDENTIELS

Si votre enfant est atteint d'une maladie susceptible d'avoir un retentissement sur sa vie au sein de l'établissement, veuillez remplir la fiche de renseignements médicaux confidentiels (page 11) et la transmettre sous enveloppe cachetée à l'attention du Chef d'Établissement.

Si votre enfant présente une maladie contagieuse au cours de sa scolarité, merci d'en informer le Direction.



École SAINT VIATEUR



DOSSIER DE
REINSCRIPTION
2026 / 2027

FICHE DE RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONFIDENTIELS

(A remettre au Chef d'établissement sous enveloppe cachetée)

Fiche à compléter si votre enfant est :

- Atteint d'une maladie pouvant nécessiter une prise de médicaments durant le temps scolaire.
- Susceptible de prendre un traitement durant le temps scolaire.
- Atteint d'un handicap ou d'une maladie pouvant nécessiter des aménagements particuliers dans le cadre scolaire.

NOM :

PRENOMS :

Date de naissance :

--	--	--	--	--	--	--	--

Classe :

Adresse :

Code postal :

--	--	--	--	--	--

Commune :

PARENT ou REPRESENTANT LEGAL :

N° téléphone :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N° téléphone mobile :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Maladie ou handicap dont souffre votre enfant :

Traitement :

Aménagement(s) particulier(s) à envisager dans le cadre scolaire et/ou pour les épreuves d'examen :

Médecin traitant :

Médecin spécialiste :

Service hospitalier :

Observations particulières :

Vous pouvez contacter le Chef d'établissement pour établir, avec l'Inspection Académique, si nécessaire, un **Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.)**, conformément à la circulaire n° 2003-135 du 8 septembre 2003 relative à l'accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période.

Cette fiche n'est pas obligatoire ; il en va cependant de votre intérêt et de celui de votre enfant qu'elle soit parfaitement renseignée.

Vu et pris connaissance, le Représentant Légal : Date :

Signature(s) obligatoire(s) du ou des responsables de l'enfant



École SAINT VIATEUR



DOSSIER DE
REINSCRIPTION
2026 / 2027

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné, Monsieur *et/ou* Madame,

représentant(s) légal(aux) de l'enfant ☐ autorise ☐ n'autorise pas,

L'école SAINT-VIATEUR – ONET-LE-CHATEAU, dans le cadre exclusif des activités pédagogiques et éducatives pour l'année scolaire 2026/2027 à filmer et photographier mon enfant. A reproduire, diffuser et publier son image dans les journaux de l'établissement, page Facebook de l'APEL de l'établissement, site internet et supports nécessaires pour faire connaître l'école.

Les données mises en ligne seront protégées et sécurisées.

Fait à, le/...../.....

Signatures précédées de la mention "lu et approuvé"

Signatures des responsables légaux

AUTORISATION RECONDUITE PAR TACITE ACCORD POUR LES ANNEES SUIVANTES, SAUF DENONCIATION DES REPRESENTANTS LEGAUX.

Environnement Numérique de Travail

Je soussigné, Monsieur *et/ou* Madame, représentant(s) légal(aux) de

l'enfant ☐ autorise ☐ n'autorise pas, l'accès à l'ENT de l'école.

Fait à, le/...../.....

Signatures précédées de la mention "lu et approuvé"

Signatures des responsables légaux

AUTORISATION RECONDUITE PAR TACITE ACCORD POUR LES ANNEES SUIVANTES, SAUF DENONCIATION DES REPRESENTANTS LEGAUX.

A.P.E.L.

ASSOCIATION DES PARENTS DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE

☐ Souscrivent à la cotisation A.P.E.L. proposée par l'École SAINT-VIATEUR (à titre indicatif 22,50€ en 2025-2026 par famille) qui comprend l'abonnement à la revue « Famille Éducation » (outil précieux pour tous les parents). **Une seule cotisation sera facturée par famille pour les enfants scolarisés à l'ensemble scolaire de l'OGEC François d'Estaing** (lycée François d'Estaing, collège et école Saint Viateur Canaguet et école Sainte Procule) (Ne pas donner de chèque, la cotisation sera portée sur la facture).

☐ Ne souscrivent pas à la cotisation A.P.E.L.

A le.....

Signature

☐ Autorise l'École SAINT VIATEUR A ONET-LE-CHATEAU à transmettre mes coordonnées à l'A.P.E.L. de l'établissement.

Fait à, le/...../..... Signatures des responsables légaux



AUTORISATION DE SORTIE SUR TEMPS SCOLAIRE

Je/nous soussigné(s), Monsieur *et/ou* Madame, représentant(s) légal(aux)
autorise(ons) mon/notre enfant en classe de
à participer aux sorties scolaires organisées par l'école : sportives, culturelles, pédagogiques, ...

Fait à, le/...../..... Signatures précédées de la mention "lu et approuvé"
Signatures des responsables légaux

AUTORISATION DE SORTIE A LA FIN DES COURS

Afin de garantir la sécurité des enfants à la sortie de l'école, veuillez mentionner, ci-dessous, la liste des personnes susceptibles de venir chercher (régulièrement ou occasionnellement) votre/vos enfant(s), en dehors des responsables légaux. Merci de noter les : nom, prénom, lien de parenté ou autre, numéro de portable. Nous pouvons être amenés à demander une pièce d'identité à ces personnes.

M/MME :

Lien de parenté : Tél :

M/MME :

Lien de parenté : Tél :

M/MME :

Lien de parenté : Tél :

M/MME :

Lien de parenté : Tél :

M/MME :

Lien de parenté : Tél :

Je soussigné, Monsieur *et/ou* Madame, représentant(s) légal(aux)

autorise(ons) notre/nos enfant(s) en classe de

à quitter l'école avec l'une des personnes citées ci-dessus.

Fait à, le/...../..... Signatures précédées de la mention "lu et approuvé"
Signatures des responsables légaux



Un projet porté par la Fondation Don Bosco
393 B rue des Pyrénées, 75020 PARIS
www.fondationdonbosco.org

TOUS UNIS POUR L'ÉDUCATION FONDS DE SOLIDARITE RENTREE 2026

Chers Parents,

Depuis cinq ans, le Fonds de solidarité "Tous Unis pour l'Éducation", porté par le réseau des Maisons Don Bosco, permet d'apporter une aide concrète à des établissements ou des familles traversant des difficultés ponctuelles. Grâce à votre engagement fidèle, ce fonds a pu soutenir de nombreux projets éducatifs et de solidarité, véritable expression de notre esprit salésien de fraternité et d'attention aux plus fragiles.

Pour cette rentrée 2026, nous renouvelons la contribution solidaire annuelle de 5 euros par enfant, prélevée pour le compte de la Fondation Don Bosco. Cette participation collective contribue à bâtir un fonds durable permettant d'intervenir rapidement face aux urgences éducatives ou sociales.

Nous invitons chaque famille qui le peut à transformer cette contribution en un don supérieur à 5 € par enfant. Les dons à partir de 20 € donnent lieu à un reçu fiscal, offrant une réduction d'impôt de 66% du montant versé. Si vous le souhaitez, vous pouvez indiquer le montant de votre contribution sur le coupon joint et le remettre au secrétariat de votre établissement.

Pour les fratries, si vous le pouvez, il est proposé d'effectuer un unique don global de 20 € ou plus afin de bénéficier de l'avantage fiscal.

Votre générosité permet à notre réseau de faire vivre concrètement la mission de Don Bosco : accueillir chaque jeune avec confiance, en lui ouvrant des chemins d'espérance et de réussite.

Soyez assurés, Chers Parents, de notre gratitude et de notre entier dévouement au service de votre confiance et de l'éducation chrétienne de vos enfants.



Père Xavier ERNST
Provincial des Salésiens
de Don Bosco



DON pour le Fonds de Solidarité – Tous Unis pour l'Éducation

Par prélèvement automatique ou par chèque au nom de l'établissement à remettre au secrétariat

J'adresse un chèque à l'ordre de l'établissement ou j'autorise l'établissement de mon enfant (nom et prénom)..... à prélever le montant de

M. Mme : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Mail : Tél :

- ☐ 20€, soit un don réel de 6,8€*
- ☐ 50€, soit un don réel de 17€*
- ☐ 150€, soit un don réel de 51€*
- ☐ Montant libre€
- ☐ Refuse de contribuer au fonds de solidarité
- ☐ Je désire un reçu fiscal par mail
- ☐ Je ne désire pas de reçu fiscal

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la Fondation Don Bosco Paris dans un fichier informatisé pour la gestion des donateurs. Elles sont conservées durant toute la durée de l'activité du donateur et au plus 5 ans sans activité, et sont destinées au service gestion des donateurs. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant : Délégué DPO, Fondation Don Bosco, 393 bis rue des Pyrénées, 75020 PARIS. dpo@fondationdonbosco.org. Vos données sont susceptibles d'être communiquées à nos partenaires du réseau Don Bosco. Si vous ne souhaitez pas que ces données soient utilisées avec ces partenaires, cochez cette case ☐



Un projet porté par la Fondation Don Bosco
393 B rue des Pyrénées, 75020 PARIS
www.fondationdonbosco.org

Une implantation riche aux projets variés

La force du réseau et sa qualité pédagogique reconnue résident dans un modèle unique caractérisé par :

- Une implantation en ville comme en milieu rural (plus de 50 établissements en France)
- Une attention particulière à la valorisation et au développement des filières professionnelles et techniques
- Une pédagogie fondée sur la confiance au cœur de l'enseignement
- Un réseau d'établissements hétérogènes avec un fil conducteur pédagogique, offrant de la pluralité dans l'unicité.

Les projets d'urgence financés

L'accueil des publics fragiles est le cœur de métier de la congrégation des salésiens et salésiennes de Don Bosco. Les projets d'urgence éligibles au fonds de solidarité du réseau seront :

- L'aide aux parents présentant des difficultés pour maintenir la scolarité de leurs enfants
- Les projets immobiliers d'urgence (réfection d'urgence, mise aux normes, restauration, agrandissement)

Et comment ?

La **Fondation Don Bosco Paris**, fondation reconnue d'utilité publique, fait partie du réseau Don Bosco. Elle peut soutenir notre démarche, et mettre en place un recueil de fonds bénéficiant d'une défiscalisation à hauteur de 66%*.

Trois cas de figure sont possibles :



JE M'Y RETROUVE ET JE PARTICIPE AU FONDS DE SOLIDARITÉ

Je serai facturé de 5€ par enfant pour le compte de la Fondation



JE SOUHAITE SOUTENIR D'AVANTAGE LE FONDS DE SOLIDARITE

Je remplis le bordereau et le remets à mon établissement scolaire. Je fais un chèque du montant de mon don à l'ordre de l'Association de l'établissement scolaire ou j'accepte le prélèvement automatique pour le compte de la Fondation Don Bosco. Je recevrai un reçu fiscal si mon don est supérieur à 20 €, me permettant de déduire 66% du don de mes impôts sur les revenus*



NON, JE NE PARTICIPE PAS AU FONDS DE SOLIDARITÉ

Je coche la case demandant à ne pas participer au Fonds de Solidarité du réseau salésien.

« Il en va de notre réalité de réseau. Don Bosco avait bien compris qu'accueillir des jeunes en difficulté signifie souvent rechercher des soutiens matériels et financiers. » JN Charmoille, Délégué du Provincial à la Tutelle.

*réduction d'impôt égale à 66% du total des versements dans la limite de 20% du revenu imposable de votre foyer, si vous êtes imposables.